



PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.

RAPPORT DE GESTION

TRIMESTRE ET PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

LE 13 NOVEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
APERÇU	2
FAITS SAILLANTS	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5
INFORMATION SECTORIELLE.....	9
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	12
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES	15
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	17
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	17
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	18
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR.....	18
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	19
DONNÉES SUR LES ACTIONS	20
FACTEURS DE RISQUE.....	20
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	21
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	21

Le présent rapport de gestion daté du 13 novembre 2024 de Papiers Tissu KP inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger inc. (« Produits Kruger » ou la « société ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de Produits Kruger. Il doit être lu conjointement avec les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement, et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement, et avec les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 (le « troisième trimestre de 2024 » ou le « T3 2024 ») et 2023 (le « troisième trimestre de 2023 » ou le « T3 2023 »), respectivement, et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 (les « neuf premiers mois de 2024 ») et 2023 (les « neuf premiers mois de 2023 »), respectivement.

À propos de Papiers Tissu KP inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 septembre 2024, PTKP détenait 12,7 % des actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger (les « actions ordinaires de Produits Kruger »). Le présent rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de Produits Kruger et sur la participation de PTKP dans Produits Kruger.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur la capacité projetée du projet d'expansion à Sherbrooke (au sens des présentes), les avantages attendus du projet d'expansion à Sherbrooke ainsi que les coûts et les dates prévues de début de la production du projet d'expansion à Sherbrooke; les démarches d'expansion de Produits Kruger sur le marché américain des produits haut de gamme de marque de distributeur; et la stratégie commerciale future de Produits Kruger et les avantages prévus de cette stratégie. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de Produits Kruger. Même si PTKP et Produits Kruger estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de Produits Kruger (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans Produits Kruger) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de Produits Kruger de la notice annuelle de PTKP datée du 7 mars 2024, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de Kruger inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger inc.; les risques associés à la participation dans le projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés à l'exploitation du projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés au projet d'expansion à Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de Produits Kruger de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; des ventes de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard du personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de Produits Kruger; l'incapacité de Produits Kruger de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant Produits Kruger; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations de Produits Kruger au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger se révèlent inexactes;

des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de Produits Kruger et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de Produits Kruger d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes; et les risques commerciaux.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur Produits Kruger; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et Produits Kruger ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et Produits Kruger rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et Produits Kruger peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et Produits Kruger.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et Produits Kruger déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

Produits Kruger est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Produits Kruger produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, Produits Kruger est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

Produits Kruger a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 3 000 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de Produits Kruger au Canada, soit cinq usines de papier au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 410 000 tonnes métriques depuis le démarrage de la machine à papier LDC lié au projet d'expansion à Sherbrooke au troisième trimestre de 2024. Aux États-Unis, Produits Kruger exploite une usine de fabrication à Memphis, au Tennessee, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, dont la capacité de production totale actuelle est de 85 000 tonnes métriques.

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de Produits Kruger, ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires.

En date des présentes, et à la suite de la restructuration ainsi que de la participation des actionnaires de Produits Kruger dans le RRD de Produits Kruger, le 17 octobre 2024, PTKP détient 12,6 % des actions ordinaires de Produits Kruger. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les troisièmes trimestres de 2024 et de 2023 et les neuf premiers mois de 2024 et de 2023 ainsi que les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Mesures financières hors PCGR

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Produits Kruger est d'avis que cette mesure fournit des renseignements sur le rendement et la situation financière de la société qui sont utiles à la direction de Produits Kruger et aux lecteurs.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par Produits Kruger correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration et ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 5, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

Perspectives

Produits Kruger s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de Produits Kruger consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, Produits Kruger est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. Produits Kruger vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Produits Kruger prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant ses capacités en matière de produits par séchage à l'air (« TAD ») au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de Produits Kruger aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Projet d'expansion à Sherbrooke » pour un complément d'information.

FAITS SAILLANTS

Projet d'expansion à Sherbrooke

En 2021, Produits Kruger a annoncé un investissement total de 351,5 M\$ visant l'expansion de ses activités à Sherbrooke grâce à une machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») et à deux nouvelles chaînes de production, ainsi qu'à la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papier tissu (le « projet d'expansion à Sherbrooke »), au cours des trois années suivantes. La première étape de ce projet, une nouvelle chaîne de transformation du papier hygiénique, a été mise en service en février 2023. La deuxième étape, soit la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papiers tissu, a commencé et comprend une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir dont le démarrage a eu lieu en février 2024. La machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») a été mise en marche en septembre 2024 et elle augmentera la production annuelle de Produits Kruger d'au moins 60 000 tonnes métriques. En raison de l'importante inflation qui touche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des taux d'intérêt pendant la construction, le coût du projet est désormais estimé à 377,5 M\$, compte non tenu des frais de démarrage et du fonds de roulement. La direction continue de suivre le projet de près afin d'atténuer l'incidence de toute pression inflationniste supplémentaire.

La capacité supplémentaire permettra à Produits Kruger d'étendre son offre de produits, ce qui devrait lui permettre d'accroître sa part de marché dans ses différentes catégories, notamment le papier hygiénique, le papier essuie-tout et le papier-mouchoir pour l'usage domestique et pour l'utilisation hors foyer, pour les marques Cashmere^{MD}, Sponge Towels^{MD}, Scotties^{MD}, Purex^{MD} et Bonterra^{MC} au Canada, ainsi que White Cloud^{MD} aux États-Unis.

Restructuration d'entreprise

Le 1^{er} janvier 2023, PK S.E.C. a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle PK S.E.C., société en commandite, a été essentiellement remplacée par une entité constituée, sans incidence défavorable sur PTKP. Plus précisément, PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. Par suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui étaient exercées auparavant par PK S.E.C.

La participation que PTKP détenait auparavant dans PK S.E.C. est dorénavant détenue dans Produits Kruger et, aux termes d'une convention des actionnaires datée du 1^{er} janvier 2023, conclue avec Kruger inc. (la « convention des actionnaires »), PTKP détient des droits essentiellement équivalents à ceux qu'elle détenait à l'égard de PK S.E.C. relativement à l'exploitation de Produits Kruger et à sa participation dans Produits Kruger. La restructuration a été entreprise afin de réaliser certaines économies d'impôt pour Produits Kruger et de simplifier la structure d'entreprise et la présentation de l'information financière de Produits Kruger. La restructuration a été approuvée par les administrateurs indépendants de PTKP.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation de Produits Kruger

					Variation (\$)	Variation (\$)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2024	T3 2023	Neuf premiers mois de 2024	Neuf premiers mois de 2023	T3 2024 c. T3 2023	Neuf premiers mois de 2024 c. neuf premiers mois de 2023
Données de l'état du résultat :						
Produits des activités ordinaires	521,1	473,4	1 510,3	1 390,7	47,7	119,6
Coût des produits vendus	(437,3)	(386,3)	(1 262,5)	(1 171,1)	(51,0)	(91,4)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(46,5)	(40,0)	(133,1)	(116,9)	(6,5)	(16,2)
Coûts de restructuration, montant net	-	(0,1)	(0,2)	(1,3)	0,1	1,1
Résultat d'exploitation	37,3	47,0	114,5	101,4	(9,7)	13,1
Charge d'intérêts et autres charges financières	(18,0)	(16,7)	(51,1)	(51,7)	(1,3)	0,6
Autres produits (charges)	5,3	(8,4)	(7,2)	0,8	13,7	(8,0)
Résultat avant impôt	24,6	21,9	56,2	50,5	2,7	5,7
Impôt sur le résultat :						
Charge d'impôt au taux prévu par la loi	(6,4)	(5,7)	(14,6)	(13,1)	(0,7)	(1,5)
Autres	1,4	(1,4)	(0,3)	(57,7)	2,8	57,4
Charge d'impôt	(5,0)	(7,1)	(14,9)	(70,8)	2,1	55,9
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	19,6	14,8	41,3	(20,3)	4,8	61,6
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	1,6	1,9	3,8	1,5	0,3	(2,3)
Résultat net attribuable à Produits Kruger	18,0	12,9	37,5	(21,8)	5,1	59,3

					Variation (\$)	Variation (\$)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2024	T3 2023	Neuf premiers mois de 2024	Neuf premiers mois de 2023	T3 2024 c. T3 2023	Neuf premiers mois de 2024 c. neuf premiers mois de 2023
Rapprochement du BAIIA ajusté¹ et du résultat net :						
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	19,6	14,8	41,3	(20,3)	4,8	61,6
Charge d'intérêts et autres charges financières	18,0	16,7	51,1	51,7	1,3	(0,6)
Charge d'impôt	5,0	7,1	14,9	70,8	(2,1)	(55,9)
Dotation aux amortissements	28,4	25,3	83,1	73,6	3,1	9,5
Perte (profit) de change	(5,3)	8,4	8,0	(0,8)	(13,7)	8,8
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(0,9)	-	-	(0,9)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	-	0,3	1,1	-	(0,8)
Coûts de restructuration, montant net	-	0,1	0,2	1,3	(0,1)	(1,1)
BAIIA ajusté¹	65,7	72,4	198,0	177,4	(6,7)	20,6

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultat d'exploitation – Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 521,1 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 473,4 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une hausse de 47,7 M\$, ou 10,1 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et à des prix de vente favorables dans les deux secteurs. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,37 dollar américain pour le troisième trimestre de 2024, contre 1,34 pour le troisième trimestre de 2023). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 14,6 M\$, ou 5,5 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 33,1 M\$, ou 16,1 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 437,3 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 386,3 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une hausse de 51,0 M\$, ou 13,2 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes et le coût de la pâte, un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement au troisième trimestre de 2023 et l'incidence défavorable des fluctuations du change sur les coûts en dollar américain, facteurs compensés en partie par les frais généraux de fabrication, essentiellement en raison de l'absorption de frais indirects découlant de l'augmentation des niveaux de stocks au cours du trimestre. Les tarifs de transport étaient en hausse par rapport à ceux du troisième trimestre de 2023, alors que les frais d'entreposage ont légèrement augmenté en raison des frais de manutention associés à la hausse du volume des ventes. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 83,9 % au troisième trimestre de 2024, contre 81,6 % au troisième trimestre de 2023.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 46,5 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 40,0 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une hausse de 6,5 M\$, ou 16,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans la publicité et la promotion, aux frais de consultation et aux frais juridiques pour soutenir les initiatives liées à l'exploitation et les initiatives de la société, à la hausse des frais de vente pour principalement soutenir le volume de ventes additionnel, ainsi qu'à l'augmentation des frais liés aux technologies de l'information et des pertes de change au troisième trimestre de 2024 comparativement à des gains au trimestre correspondant de l'exercice précédent. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,9 % au troisième trimestre de 2024, contre 8,4 % au troisième trimestre de 2023.

BAIIA ajusté

Au troisième trimestre de 2024, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 65,7 M\$, contre 72,4 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une baisse de 6,7 M\$, ou 9,3 %. Cette diminution est principalement attribuable à une augmentation du coût de la pâte et à d'autres frais de fabrication, comme il est indiqué ci-dessus, ainsi qu'à la hausse des tarifs de transports et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente ainsi que par une diminution des frais généraux de fabrication.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Charge d'intérêts et autres charges financières

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 18,0 M\$ au troisième trimestre de 2024, comparativement à 16,7 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une hausse de 1,3 M\$. Cet accroissement découle essentiellement de l'augmentation de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite et aux contrats de location, contrebalancées en partie par l'augmentation du produit d'intérêt.

Profit (perte) de change

Le profit de change s'est établi à 5,3 M\$ au troisième trimestre de 2024, comparativement à une perte de change de 8,4 M\$ au troisième trimestre de 2023, en raison de l'incidence favorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres charges (produits) » dans l'état consolidé du résultat net.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 5,0 M\$ a été comptabilisée au troisième trimestre de 2024, comparativement à 7,1 M\$ au troisième trimestre de 2023. La charge d'impôt des troisième trimestres de 2024 et de 2023 découle des bénéfices imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé.

Résultat net attribuable à Produits Kruger

Au troisième trimestre de 2024, le bénéfice net s'est élevé à 18,0 M\$ en comparaison de 12,9 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une hausse de 5,1 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse de 13,7 M\$ du profit de change et à une diminution de 2,1 M\$ de la charge d'impôt, facteurs en partie contrebalancés par la baisse du BAIHA ajusté¹ de 6,7 M\$, l'accroissement de 3,1 M\$ de la dotation aux amortissements et la hausse de 1,3 M\$ de la charge d'intérêts et autres charges financières.

Comparaison du résultat d'exploitation des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 1 510,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 1 390,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une hausse de 119,6 M\$, ou 8,6 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente dans les deux secteurs. Les produits des activités ordinaires ont également été légèrement favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,36 dollar américain pour les neuf premiers mois de 2024, contre 1,35 pour les neuf premiers mois de 2023). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 33,8 M\$, ou 4,3 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 85,8 M\$, ou 14,4 %.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 1 262,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 1 171,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une hausse de 91,4 M\$, ou 7,8 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes, la hausse des frais généraux de fabrication, qui découlent essentiellement des frais de démarrage du projet d'expansion à Sherbrooke et de l'absorption de frais indirects découlant de la réduction des niveaux de stocks en 2023, facteurs en partie compensés par la baisse du coût de la pâte par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et les avantages réalisés par suite de la mise hors service de certains actifs de papier LDC à notre usine de Memphis. Les tarifs de transport ont diminué par rapport à ceux des neuf premiers mois de 2023, alors que les frais d'entreposage ont augmenté en raison des frais de manutention associés au volume des ventes plus élevé et des coûts du réseau logistique. En outre, les coûts des produits vendus pour les neuf premiers mois de 2024 ont été affectés par des interruptions de travail, lesquelles ont mené à un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement au premier trimestre de 2023. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 83,6 % pour les neuf premiers mois de 2024, contre 84,2 % pour les neuf premiers mois de 2023.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 133,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 116,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une hausse de 16,2 M\$, ou 13,9 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans la publicité et la promotion, aux frais de consultation et aux frais juridiques pour soutenir les initiatives liées à l'exploitation et les initiatives de la société, à la hausse des frais de vente pour soutenir le volume de ventes additionnel et des frais liés aux technologies de l'information, facteurs en partie compensés par des profits de change pour les neuf premiers mois de 2024 comparativement à des pertes pour les neuf premiers mois de 2023 et des pertes à la vente d'immobilisations plus élevées pour les neuf premiers mois de 2023. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,8 % pour les neuf premiers mois de 2024, contre 8,4 % pour les neuf premiers mois de 2023.

BAIIA ajusté

Pour les neuf premiers mois de 2024, le BAIIA ajusté¹ s'est établi à 198,0 M\$, contre 177,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une augmentation de 20,6 M\$, ou 11,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, aux prix de vente et à une combinaison favorable des ventes et à une diminution du coût de la pâte et des tarifs de transport. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des frais de fabrication, comme il est indiqué ci-dessus, et des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Charge d'intérêts et autres charges financières

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 51,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à 51,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une baisse de 0,6 M\$. Cette baisse découle essentiellement de l'augmentation du produit d'intérêts et de l'utilisation moindre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, contrebalancées en partie par la hausse de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite et aux contrats de location.

Gain (perte) de change

La perte de change s'est établie à 7,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à un profit de change de 0,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, en raison de l'incidence défavorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres charges (produits) » dans l'état consolidé du résultat net.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 14,9 M\$ a été comptabilisée pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à 70,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023. La charge d'impôt des neuf premiers mois de 2024 découle des bénéfices imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé. La charge d'impôt des neuf premiers mois de 2023 est principalement attribuable à une charge d'impôt différé de 68,9 M\$, qui se rapporte principalement à la comptabilisation du passif d'impôt différé découlant de toutes les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de Produits Kruger transférés dans le cadre de la restructuration le 1^{er} janvier 2023.

Résultat net attribuable à Produits Kruger

Pour les neuf premiers mois de 2024, le bénéfice net s'est élevé à 37,5 M\$ en comparaison d'une perte de 21,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une amélioration de 59,3 M\$. Cette amélioration est principalement attribuable à une hausse de 20,6 M\$ du BAIIA ajusté, une baisse de 55,9 M\$ de la charge d'impôt, une réduction de 1,1 M\$ des coûts de restructuration, une diminution de 0,8 M\$ de la perte à la vente d'immobilisations et un recul de 0,6 M\$ de la charge d'intérêts et autres charges financières, facteurs en partie contrebalancés par une augmentation de 9,5 M\$ de la dotation aux

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

amortissements, à une hausse de 8,8 M\$ des pertes de change et à un accroissement de 2,3 M\$ de la perte attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestre clos le 30 septembre 2024	Trimestre clos le 30 septembre 2023	Période de neuf mois close le 30 septembre 2024	Période de neuf mois clos le 30 septembre 2023
Données de l'état du résultat net :				
Quote-part du résultat	2,3	1,8	4,8	(2,9)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(0,3)	(0,3)	(0,9)	(0,9)
Profit (perte) découlant de la participation mise en équivalence	2,0	1,5	3,9	(3,8)
Profit de dilution	0,1	0,3	0,5	0,8
Résultat avant impôt	2,1	1,8	4,4	(3,0)
Impôt sur le résultat :				
Charge d'impôt différé	-	-	-	(3,9)
Résultat net	2,1	1,8	4,4	(6,9)
Résultat de base par action (en dollars)	0,21	0,18	0,44	(0,69)

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans Produits Kruger pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2024 et de 2023. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de Produits Kruger. Se reporter plus haut à la rubrique « Résultat d'exploitation de Produits Kruger » pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de Produits Kruger au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt différé des neuf premiers mois de 2023 résulte des écarts temporaires entre les actifs et les passifs de Produits Kruger depuis son acquisition et des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la participation de PTKP dans Produits Kruger. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation sectoriel

Le résultat d'exploitation sectoriel correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) sur la vente d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté¹ du secteur PHF » signifient dans chaque cas le résultat d'exploitation sectoriel du secteur pertinent de Produits Kruger.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			Neuf premiers mois de 2024	Neuf premiers mois de 2023	T3 2024 c. T3 2023		Neuf premiers mois de 2024 c. neuf premiers mois de 2023	
	T3 2024	T3 2023			Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels								
Produits de consommation	429,2	390,3	1 255,4	1 150,3	38,9	10,0%	105,1	9,1 %
PHF	91,9	83,1	254,9	240,4	8,8	10,6%	14,5	6,0 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	521,1	473,4	1 510,3	1 390,7	47,7	10,1%	119,6	8,6 %
BAIIA ajusté¹								
Produits de consommation	62,4	65,9	185,4	170,5	(3,5)		14,9	
PHF	6,6	8,4	23,9	15,1	(1,8)		8,8	
Charges du siège social et autres	(3,3)	(1,9)	(11,3)	(8,2)	(1,4)		(3,1)	
Total du BAIIA ajusté ¹	65,7	72,4	198,0	177,4	(6,7)		20,6	

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Secteur Produits de consommation

Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 429,2 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 390,3 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une hausse de 38,9 M\$, ou 10,0 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'augmentation du volume des ventes aux États-Unis et à la hausse des prix de vente dans le secteur Produits de consommation. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 62,4 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 65,9 M\$ au troisième trimestre de 2023, ce qui représente une baisse de 3,5 M\$. Cette diminution du BAIIA ajusté¹ est principalement attribuable à l'augmentation du coût de la pâte ainsi qu'à la hausse des tarifs de transport et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration, facteurs en partie contrebalancés par un accroissement du volume des ventes et des prix de vente ainsi qu'une baisse des frais généraux de fabrication.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 1 255,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 1 150,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une hausse de 105,1 M\$, ou 9,1 %. Cet accroissement est imputable à l'augmentation du volume des ventes, principalement aux États-Unis, ainsi qu'à une hausse des prix de vente. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur Produits de consommation s'est établi à 185,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 170,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une hausse de 14,9 M\$. Cette augmentation du BAIIA ajusté¹ est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes, aux prix de vente et à une combinaison favorable des ventes, ainsi qu'à une baisse du coût de la pâte et des tarifs de transport, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des

frais généraux de fabrication, comme il est indiqué ci-dessus, et la hausse des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 91,9 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 83,1 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une augmentation de 8,8 M\$, ou 10,6 %. Cette croissance s'explique essentiellement par une légère hausse du volume des ventes, l'augmentation des prix de vente et l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 6,6 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, comparativement à 8,4 M\$ pour le troisième trimestre de 2023, soit une baisse de 1,8 M\$. Cette diminution découle essentiellement d'un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement au troisième trimestre de 2023 et de la hausse du coût de la pâte ainsi que de la hausse des frais généraux de fabrication et des tarifs de transport, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente et de la diminution des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 254,9 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2024, contre 240,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une augmentation de 14,5 M\$, ou 6,0 %. Cet accroissement est essentiellement attribuable à une hausse du volume des ventes et des prix de vente ainsi qu'à l'incidence légèrement favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Le secteur PHF a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant des États-Unis et du Canada.

Le BAIIA ajusté¹ du secteur PHF s'est établi à 23,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 15,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une hausse de 8,8 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente et à la diminution des coûts de la fibre et des frais d'entreposage, facteurs en partie contrebalancés par un plus grand recours à des activités de sous-traitance comparativement au troisième trimestre de 2023 et la hausse des frais généraux de fabrication.

Siège social et autres

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Comparaison du troisième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2023

Les charges du siège social et autres se sont établies à 3,3 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 1,9 M\$ au troisième trimestre de 2023, soit une hausse de 1,4 M\$ découlant essentiellement de la hausse des frais de gestion.

Comparaison des neuf premiers mois de 2024 et des neuf premiers mois de 2023

Les charges du siège social et autres se sont établies à 11,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 8,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023, soit une hausse de 3,1 M\$ découlant essentiellement de la hausse des frais de gestion et des frais de démarrage du projet d'expansion à Sherbrooke.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

Produits Kruger affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux dividendes (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, Produits Kruger a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Produits Kruger doit faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années aux régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont il est le promoteur. La direction de Produits Kruger estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de Produits Kruger à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de Produits Kruger examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de Produits Kruger. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Le 22 mars 2024, Produits Kruger a conclu une neuvième convention de crédit modifiée et reformulée afin de porter de 200,0 M\$ à 325,0 M\$ la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger.

Au 30 septembre 2024, Produits Kruger respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 30 septembre 2024, Produits Kruger n'avait prélevé aucun montant sur le montant de 325 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger et avait des lettres de crédit en cours de 9,6 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 315,4 M\$ sur la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 30 septembre 2024, Produits Kruger avait deux emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke à sa disposition. Aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt renouvelable de 10 M\$ US (13,5 M\$) (KTG) ni sur l'emprunt renouvelable de 12,5 M\$ (PKSI) et l'encours des lettres de crédit était de 6,2 M\$, ce qui signifie qu'un montant de 19,8 M\$ était disponible au titre des emprunts renouvelables. Au 30 septembre 2024, PKSB avait prélevé 0,6 M\$ du montant de 5 M\$ engagé aux termes de la facilité renouvelable de PKSB et détenait des lettres de crédit en cours de 2,1 M\$, de sorte qu'un montant de 2,3 M\$ était disponible au titre de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 30 septembre 2024, Produits Kruger détenait des liquidités totales de 434,2 M\$ (326,7 M\$ au 31 décembre 2023) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke et de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 14,6 M\$ (14,9 M\$ au 31 décembre 2023) était détenu par Produits Kruger et disponible pour le projet d'expansion à Sherbrooke.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour les neuf premiers mois de 2024, les dépenses d'investissement se sont établies à 137,4 M\$, dont 121,3 M\$ se rapportent au projet d'expansion à Sherbrooke (y compris les intérêts inscrits à l'actif durant les travaux de construction). Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 190 M\$ et 210 M\$ environ pour l'exercice 2024, y compris le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. Produits Kruger participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, Produits Kruger décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Neuf premiers mois de 2024	Neuf premiers mois de 2023	Variation (\$)
			Neuf premiers mois de 2024 c. neuf premiers mois de 2023
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	147,9	236,1	(88,2)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(137,4)	(103,4)	(34,0)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(36,1)	(52,8)	16,7
Effet des fluctuations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	1,1	(0,1)	1,2
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24,5)	79,8	(104,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	135,7	71,3	64,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	111,2	151,1	(39,9)

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 147,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 236,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2024 résultent principalement d'un BAIIA ajusté¹ de 198,0 M\$ (177,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023), facteurs en partie contrebalancés par une augmentation de 53,0 M\$ du fonds de roulement (diminution de 64,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023), d'une insuffisance de 5,5 M\$ des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur la charge de retraite (excédent de 1,0 M\$ des cotisations sur les charges pour les neuf premiers mois de 2023), des provisions de 3,7 M\$ qui ont été versées (3,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023) et des paiements d'impôt nets de 3,1 M\$ (2,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023).

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 137,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre 103,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont attribuables à des dépenses d'investissement de 137,4 M\$ (y compris 121,3 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à 105,9 M\$ (y compris 90,3 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour les neuf premiers mois de 2023, facteurs contrebalancés en partie par un produit de 2,5 M\$ tiré de la vente d'immobilisations corporelles pour les neuf premiers mois de 2023.

Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont établis à 36,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, contre des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 52,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023. Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour les neuf premiers mois de 2024 sont principalement attribuables au produit de la dette, déduction faite des remboursements de 86,2 M\$ (17,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023), partiellement contrebalancé par les intérêts versés de 38,8 M\$ (34,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023), la variation de 32,4 M\$ de la trésorerie soumise à restrictions (3,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023), les paiements de loyers de 26,5 M\$ (20,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023), le montant net des dividendes versés de 17,4 M\$ (5,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023), le versement de montants à des parties liées de 5,8 M\$ (5,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023) et les frais de financement différés versés de 1,3 M\$ (0,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023).

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de Produits Kruger se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et paiements d'intérêts), des régimes de retraite et des contrats de location avec droit d'utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés.

Au 30 septembre 2024, Produits Kruger avait des engagements se chiffrant à 8,9 M\$ (50,1 M\$ au 31 décembre 2023) liés au projet d'expansion à Sherbrooke.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées de Produits Kruger s'est établie à 1,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, alors que sa cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 1,6 M\$. De plus, au 30 septembre 2024, Produits Kruger avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 7,7 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2024 devraient s'élever à 2,5 M\$ et celles aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice 2024, à 2,2 M\$.

Par suite de la restructuration, le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint du fait de la dissolution de la convention de société en commandite, et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales a été éliminée. Le passif en cours de 133,6 M\$ au 1^{er} janvier 2023 a été reclassé dans les capitaux propres dans les états consolidés résumés non audités de la situation financière. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise » pour des précisions supplémentaires.

La convention d'échange a été modifiée et mise à jour le 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger inc. le droit d'échanger au pair des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires de PTKP ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de PTKP serait différent de l'intérêt financier direct dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de Produits Kruger, notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires de PTKP sans un fractionnement ou un regroupement correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une émission ou un rachat d'actions ordinaires de PTKP sans une émission ou un rachat correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une acquisition par PTKP d'autres actifs que des actions ordinaires de Produits Kruger ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à quelque moment, la participation globale de Kruger inc. dans Produits Kruger est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger que détient Kruger inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires de PTKP sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus. Au 30 septembre 2024, aucune action ordinaire de Produits Kruger n'avait été échangée contre des actions ordinaires de PTKP.

La convention d'administration a été modifiée et mise à jour le 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'administration, Produits Kruger, en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Convention de crédit de premier rang de Produits Kruger

Le 22 mars 2024, la société a conclu une neuvième convention de crédit modifiée et reformulée afin de porter de 200,0 M\$ à 325,0 M\$ la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger.

Billets non garantis de premier rang

Après le 30 septembre 2024, soit le 1^{er} novembre 2024, la société a émis des billets non garantis de premier rang à 6,625 % d'un montant en capital de 135 M\$ (les « billets ») échéant le 1^{er} novembre 2031 dans le cadre d'un placement privé (le « placement »). Les intérêts sur les billets sont payables semestriellement, à terme échu, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à partir du 1^{er} mai 2025.

Après le 30 septembre 2024, soit le 12 novembre 2024, la société a utilisé le produit net du placement pour rembourser la totalité des billets non garantis de premier rang à 6,00 % de KPI échéant le 24 avril 2025.

Convention d'AgCredit

Au cours des neuf premiers mois de 2024, un montant de 25,7 M\$ US a été déposé dans le compte désigné de PKSI, dont une tranche de 5,1 M\$ US a été affectée au remboursement de la facilité de crédit à terme D.

Le 26 juin 2024, les emprunteurs ont conclu la septième modification de la convention d'AgCredit pour mettre en application la transition des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement des prêts au taux LIBOR par les prêts au taux CORRA.

Débeture de PKSI en faveur d'IQ

Aux termes de la convention de remboursement de PKSI, la société a renoncé à son droit prioritaire de verser les trois premiers remboursements mensuels en 2024 ainsi que les 12 paiements de 2023 aux termes de la débeture de PKSI en faveur d'IQ et Kruger inc. a avisé Investissement Québec (« IQ ») que ce serait plutôt elle qui effectuerait les remboursements mensuels. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, Kruger inc. a reçu, à titre de contrepartie, des actions ordinaires sans droit de vote de Produits Kruger Sherbrooke inc. (« PKSI ») d'une valeur de 4,8 M\$ (4,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023). Les six remboursements mensuels suivants ont été versés par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, en contrepartie d'actions ordinaires à droit de vote de PKSI d'une valeur de 9,5 M\$. Ainsi, au 30 septembre 2024, Kruger inc. détenait une participation ne donnant pas le contrôle directe de 13,5 % dans PKSI. À cette même date, une participation ne donnant pas le contrôle de 31,6 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé résumé non audité de la situation financière. L'état consolidé résumé non audité du résultat net et du résultat global pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 rend compte d'une perte de 3,8 M\$ directement attribuable à la quote-part du résultat de PKSI revenant à Kruger inc. Les deux remboursements mensuels postérieurs au 30 septembre 2024 ont été faits par la société.

Prêt d'IQ pour Gatineau

Le 5 mars 2024, la société a annoncé un investissement de 14,5 M\$ en vue de l'augmentation de la capacité de production de papiers-mouchoirs de ses installations à Gatineau, au Québec, notamment la mise en service d'une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir en novembre 2023. IQ a convenu d'investir 7,3 M\$ dans le projet au moyen d'un prêt à terme sur 10 ans (le « prêt d'IQ pour Gatineau »).

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de Produits Kruger qui étaient exposés au risque de crédit au 30 septembre 2024 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, et les créances sur parties liées. Produits Kruger place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

Produits Kruger vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouvrés plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. Produits Kruger évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de Produits Kruger sont des sociétés bien établies, ce qui fait que Produits Kruger a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Produits Kruger juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger est partie à une entente d'affacturage aux termes de laquelle elle vend à la Banque de Nouvelle-Écosse, sans droit de recours, des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. Les parties peuvent résilier la convention à tout moment, sous réserve d'un préavis. Produits Kruger reçoit 95 % des créances clients vendues, déduction faite d'un facteur de dilution.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de Produits Kruger fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Produits Kruger vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 30 septembre 2024, le passif net libellé en dollars américains de Produits Kruger s'élevait à 390,3 M\$ (426,5 M\$ au 30 septembre 2023). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 19,5 M\$ du résultat net avant impôt au troisième trimestre de 2024 (21,3 M\$ au troisième trimestre de 2023).

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que Produits Kruger dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La capacité de Produits Kruger à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de Produits Kruger, qui s'établissaient à 353,6 M\$ au 30 septembre 2024 (400,4 M\$ au 31 décembre 2023), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de Produits Kruger découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB qui portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable déterminée par des ratios financiers spécifiques conformément à ses conventions de crédit. Au 30 septembre 2024, les dettes à taux variable exclusion faite des frais de financement différés de Produits Kruger totalisaient 135,2 M\$ (35,8 M\$ au 31 décembre 2023). Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu chaque année à une augmentation (ou une diminution) du résultat net avant impôt de 1,4 M\$.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. Produits Kruger est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de Produits Kruger, varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte et aux autres marchandises. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Produits Kruger et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projet; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Produits Kruger loue également des entrepôts situés à Laval (au Québec) et à New Westminster (en Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger inc. détient une participation de 50 %.

Produits Kruger achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger inc. et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour Produits Kruger de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les biens sont vendus à Kruger inc. et aux filiales de Kruger inc. aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T3 2024	T3 2023	Neuf premiers mois de 2024	Neuf premiers mois de 2023
Ventes des biens à Kruger inc.	-	-	0,1	0,1
Ventes des biens aux filiales de Kruger inc.	0,7	0,9	3,5	3,0
Achats de biens auprès de Kruger inc.	-	0,1	0,3	0,4
Achats de biens et services auprès des filiales de Kruger inc.	17,2	11,0	46,0	32,3
Honoraires de gestion à Kruger inc.	2,7	2,1	8,0	6,2

Au cours des neuf premiers mois de 2024, dans le cadre de la convention de contribution, l'augmentation de l'obligation de Produits Kruger envers Kruger Brompton S.E.C., une filiale de Kruger inc., en raison du temps écoulé s'est chiffrée à 1,6 M\$ et a été comptabilisée à titre de charge d'intérêts et autres charges financières à l'état consolidé résumé non audité du résultat net.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Produits Kruger a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités conformément aux normes IFRS de comptabilité exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés résumés non audités et les informations sur les éventualités à la date de l'état consolidé résumé non audité de la situation financière, ainsi que les montants des produits des activités ordinaires et des charges de la période de présentation de l'information financière. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont inscrits en résultat net de la période au cours de laquelle ils sont apportés. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement passées en revue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, et ce, si la révision porte uniquement sur cette période, ou sur la période de révision et au cours des périodes futures, si la révision porte sur la période considérée et les périodes futures. Les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés résumés non audités de la société sont les mêmes que ceux appliqués aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités ont été présentées dans les états financiers consolidés audités annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et elles ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

Norme comptable appliquée le 1^{er} janvier 2024

- i) Modification d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 visant à clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié une modification à l'IAS 1 sur les passifs non courants assortis de clauses restrictives, afin de clarifier l'incidence sur le classement d'un passif des modalités auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les modifications de 2022 introduisent également des obligations d'information supplémentaires afin d'améliorer l'information qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect des clauses restrictives dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière. Au terme des modifications de 2022, la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020 a changé. L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La norme modifiée donne lieu à la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés résumés non audités à l'égard des passifs non courants découlant de contrats d'emprunt assujettis à des clauses restrictives à respecter dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière.
- ii) IAS 12, mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale. En juin 2024, les lois concernant les principales composantes des règles du Pilier Deux sur l'impôt minimum mondial du Canada ont été promulguées. De manière générale, les règles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 et visent à assujettir les multinationales à un taux d'imposition minimal dans chacun des territoires où elles exercent leurs activités. En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat* qui instaurent une exception temporaire des exigences de comptabilisation et de communication d'information visant les impôts différés découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux. La société a adopté rétrospectivement ces modifications au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'est prévalu de l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé au titre du Pilier Deux, ainsi que la communication d'information à leur sujet.

Normes comptables publiées mais non encore appliquées

- iii) IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin de permettre une meilleure comparaison de la performance financière d'entités similaires. Remplaçant IAS 1, cette norme a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes y afférentes, principalement l'état du résultat, puisque les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les indicateurs de performance définis par la direction soient expliqués et inclus dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris les états financiers intermédiaires, et exige une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme
- iv) Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme de comptabilité IFRS 9 et à la norme de comptabilité IFRS 7 visant à améliorer le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces récentes modifications simplifient la présentation de l'information financière en permettant la reconnaissance hâtive des passifs réglés par paiements électroniques, précisent l'évaluation des flux de trésorerie pour des contrats de prêt de base et précisent les définitions de l'absence de droit de recours et d'instruments liés. Les modifications introduisent également des obligations d'information plus détaillées pour la variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres et une exigence de publication des modalités contractuelles qui peuvent avoir une incidence sur le calendrier ou les montants des flux de trésorerie. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et les entités doivent les appliquer rétrospectivement, l'adoption anticipée étant permise. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de Produits Kruger.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	72,9	70,6
Total du passif	2,2	2,3
Information financière de Produits Kruger		
Total de l'actif	2 495,2	2 325,6
Total du passif	1 828,2	1 712,0

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de Produits Kruger pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024			2023				2022
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Nombre de jours de la période	92	91	91	92	92	91	90	92
Produits des activités ordinaires	521,1	509,8	479,4	482,3	473,4	466,3	451,0	458,1
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	19,6	11,7	10,1	18,6	14,8	15,0	(50,1)	16,0
Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté¹								
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	19,6	11,7	10,1	18,6	14,8	15,0	(50,1)	16,0
Charge d'intérêts et autres charges financières	18,0	16,9	16,3	18,5	16,7	18,6	16,5	20,7
Charge d'impôt	5,0	3,6	6,2	2,6	7,1	5,1	58,6	1,8
Dotation aux amortissements	28,4	29,2	25,5	27,8	25,3	24,0	24,3	33,0
Perte (profit) de change	(5,3)	3,9	9,4	(8,5)	8,4	(8,9)	(0,4)	(5,3)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(0,9)	-	-	-	-	(25,6)
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	-	0,3	1,9	-	1,1	-	0,1
Coûts de restructuration, montant net	-	-	0,2	0,3	0,1	0,1	1,1	3,6
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
BAIIA ajusté¹	65,7	65,3	67,1	61,2	72,4	55,0	50,0	44,4

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de PTKP. Au 17 octobre 2024, 9 987 547 actions ordinaires de PTKP étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger inc. peut, de temps à autre, échanger des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, à raison de une action ordinaire de Produits Kruger pour une action ordinaire de PTKP, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Par conséquent, si, au 17 octobre 2024, Kruger inc. avait échangé la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, elle détiendrait environ 87,4 % des actions ordinaires de PTKP émises et en circulation. Au 13 novembre 2024, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de Produits Kruger. Au 17 octobre 2024, 79 490 647 actions ordinaires de Produits Kruger étaient émises et en circulation.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2023 datée du 7 mars 2024 disponible sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque liés à PTKP et à Produits Kruger. La direction de Produits Kruger n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à Produits Kruger qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de Produits Kruger (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le rapport de gestion et les états financiers résumés non audités et les notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés résumés non audités et les notes annexes de Produits Kruger, et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Au cours du troisième trimestre de 2024, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et Produits Kruger, y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.